

Concours Chandail des Fêtes Nutella®
RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS
(« règlements officiels »)

AUCUN ACHAT REQUIS POUR S'INSCRIRE OU POUR GAGNER. LE CONCOURS N'EST VALABLE QU'AU CANADA (ET N'EST OUVERT QU'AUX PERSONNES ADMISSIBLES, COMME SPÉCIFIÉ DANS LES RÈGLEMENTS OFFICIELS CI-DESSOUS). IL EST NUL AILLEURS ET PARTOUT OÙ IL EST INTERDIT. NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS AUX CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADMISSIBILITÉ TELLES QU'ELLES SONT DÉFINIES CI-DESSOUS.

Le « Concours Chandail des Fêtes Nutella » (le « **concours** ») est commandité par Ferrero Canada Ltd. (le « **commanditaire** »). La période du concours débute le lundi 13 novembre 2023 à 10 h 00 (HE) (la « **date d'ouverture du concours** »). Le concours se termine le 24 décembre 2023 à 23 h 59 (HE) (la « **date de clôture du concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toutes les personnes résidant au Canada, ayant atteint l'âge légal dans leur province ou territoire de résidence et se trouvant au Canada au moment de la participation.

Le concours n'est pas ouvert au commanditaire, à l'agence indépendante de gestion du concours désignée par le commanditaire pour administrer le concours (l'« **agence** »), ni à aucune de leurs sociétés mères, liées et affiliées, ni aux employés, dirigeants, administrateurs, représentants, agents, successeurs ou cessionnaires de ceux-ci (collectivement le « **groupe du concours** »), ni à aucune personne résidant dans le même foyer que des membres du groupe du concours. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de se conformer aux présents règlements officiels et à toutes les décisions du commanditaire, qui sont définitives et exécutoires pour tous les participants en ce qui concerne toutes les questions relatives au concours. Le concours est régi par le droit canadien et est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et territoriales applicables. Le concours est nul là où la loi l'interdit.

2. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours, vous devez disposer d'un compte Instagram, le cas échéant. Si vous n'avez pas de compte, rendez-vous sur Instagram et créez un compte gratuit. Vous êtes soumis aux conditions et règles de chaque fournisseur de services de médias sociaux dans le cadre de votre inscription et de l'utilisation de votre compte, et vous acceptez que le commanditaire ne soit pas responsable de quelque manière que ce soit de toute décision que ce fournisseur de services pourrait prendre concernant votre compte, y compris, mais sans s'y limiter, toute suspension ou interdiction temporaire ou permanente.

La date et l'heure de début ainsi que la date et l'heure de clôture du concours (la « **période du concours** ») et les détails concernant la façon de participer seront publiés sur le compte Instagram de Nutella® Canada du commanditaire (@NutellaCA) (le « **message du concours** »). Pour participer au concours, suivez les instructions fournies dans le message du concours (par exemple, répondez au message du concours sur Instagram en publiant une réponse au message Instagram applicable et toute instruction supplémentaire qui s'y trouve (par exemple, en taguant un ami). Si le concours désigne un mot-clé (hashtag), le mot-clé désigné doit être inclus dans la réponse. Chaque réponse complète et admissible constitue automatiquement une participation au concours.

Si le concours exige des participants qu'ils publient une photographie et/ou une image de quelque nature que ce soit, la photo de chaque participant doit :

- i. être une création originale et une photographie prise uniquement par le participant et sur laquelle il détient tous les droits, titres et intérêts nécessaires, y compris les droits d'auteur, et ne doit pas violer les droits d'un tiers, y

- compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits de publicité ou les droits à la vie privée;
- ii. ne pas inclure d'autres personnes ni de matériel appartenant à des tiers, à moins que ceux-ci n'aient donné leur consentement écrit à leur utilisation, comme le prévoient les présents règlements;
 - iii. être « de bon goût » et respecter l'image de marque du commanditaire et ne pas être explicite ou offensant, comme le détermine le commanditaire, à sa seule et entière discrétion;
 - iv. ne pas contenir de contenu commercial faisant la promotion d'un produit ou d'un service quelconque;
 - v. ne pas violer une loi ou un règlement; et
 - vi. ne pas être diffamatoire, menaçante ou harcelante.

En s'inscrivant au concours et en soumettant une photo, les personnes participantes accordent au commanditaire le droit mondial, libre de redevances, sous-licenciable et irrévocable d'utiliser, de publier, de reproduire, d'afficher, d'exposer et de transmettre la photo dans tous les médias connus ou à venir, à perpétuité, à compter de la date d'inscription, pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cadre de l'administration, de la promotion et de l'exploitation du concours, sans préavis ni compensation. En outre, les personnes participantes acceptent de renoncer, en faveur du commanditaire et de ses détenteurs de licence, à tous les droits moraux sur la photo présentée.

Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) seul compte Instagram pour participer. Toute personne utilisant plusieurs comptes Instagram pour participer et/ou tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre pour participer ou perturber le concours peut être disqualifiée à la seule et entière discrétion du commanditaire.

3. PRIX

Il y a cent cinquante (150) prix (chacun, un « **prix** ») à gagner pendant le concours, chacun consistant en deux (2) chandails des Fêtes Nutella®. Le commanditaire ne peut pas garantir la taille préférée du prix. La valeur au détail approximative de chacun des prix est de 44,00 \$ CA. L'agence du commanditaire facilitera l'envoi du prix, qui peut comprendre, mais sans s'y limiter :

- Deux (2) chandails des Fêtes Nutella®

Le prix est soumis aux conditions suivantes :

- Le gagnant potentiel doit envoyer un message direct au compte Instagram @NutellaCA, après avoir été informé qu'il est un gagnant potentiel, dans un délai de quatre (4) jours ouvrables.
- Le gagnant potentiel doit fournir son nom complet, son adresse, son numéro de téléphone et les deux tailles de chandail souhaitées dans un délai de quatre (4) jours ouvrables.

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant les semaines admissibles de la période du concours, et diminuent chaque semaine au fur et à mesure que les prix sont attribués. Le fait de s'engager sur le compte Instagram de Nutella® n'augmente pas les chances de gagner. Limite d'un (1) prix par personne.

4. TIRAGE DES PRIX

Un tirage au sort de trente (30) prix sera effectué le 17 novembre, le 24 novembre, le 1^{er} décembre, le 8 décembre et le 15 décembre à 10 h (HE) à Toronto, en Ontario, et les prix restants seront attribués le 22 décembre à 10 h (HE) à Toronto, en Ontario, par un organisme indépendant parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus avant la date de clôture du concours. Au total, 150 lots seront attribués. Deux (2) tentatives seront faites pour contacter la personne sélectionnée par le biais d'un commentaire direct sur l'article du concours et deux (2) tentatives supplémentaires par message direct une fois que le gagnant éventuel aura établi le premier contact par message direct.

Si la personne sélectionnée ne peut être contactée dans les trois (3) jours, par message direct via Instagram, elle sera considérée comme ayant renoncé au prix et sera disqualifiée, et une autre personne pourra être tirée au sort parmi les participations admissibles restantes jusqu'à ce qu'un contact soit établi avec une personne sélectionnée ou qu'il n'y ait plus de participations admissibles, la première de ces éventualités prévalant. Le commanditaire ne sera pas responsable des tentatives infructueuses de contact avec une personne sélectionnée.

Les prix doivent être acceptés tels quels, sans substitution, et ne sont ni transférables, ni remboursables, ni destinés à la revente, ni convertibles en espèces.

Le commanditaire se réserve le droit, dans le cas où un prix, ou tout élément d'un prix ne peut être attribué tel que décrit pour quelque raison que ce soit, de le remplacer par un autre prix ou élément de valeur égale ou supérieure, sans responsabilité.

5. RÉCLAMATION DU PRIX

Les réclamations de prix sont soumises à vérification. Pour être déclarée gagnante d'un prix, la personne sélectionnée doit fournir son nom complet, son adresse, son numéro de téléphone et les tailles de chandail souhaitées via un message direct du compte Instagram qu'elle a utilisé pour le message du concours.

Les personnes sélectionnées qui sont contactées avec succès et qui répondent à la question réglementaire doivent remplir et renvoyer un formulaire de décharge de responsabilité avant de recevoir leur prix. Le formulaire de décharge du concours confirmera leur admissibilité, obtiendra leur consentement en matière de publicité et dégagera le commanditaire de toute responsabilité. Si le formulaire de décharge n'est pas rempli et renvoyé dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa réception (ou s'il n'est pas livrable), le prix peut être annulé.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne sont ni divisibles, ni transférables, ni échangeables contre de l'argent ou un crédit. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix par un autre de valeur équivalente ou supérieure, à sa seule discrétion. En aucun cas, le commanditaire ne sera tenu d'attribuer plus d'un (1) prix au total, tel que spécifié dans les règlements, ou d'attribuer un prix autre que ceux spécifiés conformément aux règlements.

6. GÉNÉRALITÉS

Indemnisation

Par leur participation au concours, les personnes participantes acceptent que le commanditaire n'assume aucune responsabilité pour : (a) les inscriptions au concours perdues, volées, retardées, endommagées, détruites, illisibles, incomplètes ou soumises par des moyens illicites; (b) toute disqualification du concours ou confiscation du prix pour quelque raison que ce soit; (c) toute erreur humaine ou technique pouvant survenir ou se produire en relation avec des défaillances en ligne, électroniques ou du matériel informatique ou des logiciels; (d) la perte, le vol ou l'utilisation abusive du prix; ou (e) tout dommage matériel, blessure personnelle (y compris la mort) ou malheur attribuable d'une manière ou d'une autre au concours ou au prix. En outre, les personnes participantes acceptent de renoncer entièrement à tout droit de recours légal ou autre contre le commanditaire, ses sociétés affiliées ou leurs représentants, et de les décharger de toute perte, responsabilité, coût et dépense de quelque nature que ce soit subis ou encourus par une personne participante ou d'autres personnes en relation avec le concours, le prix et/ou toute publicité, mercatique ou promotion s'y rapportant. Chaque participant reconnaît que le concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par, ou associé à Instagram, et accepte qu'Instagram soit entièrement dégagé de toute responsabilité concernant ce concours. Toute question, remarque ou plainte concernant le concours doit être adressée au commanditaire et non à Instagram.

Administration du concours

Toutes les participations sont la propriété du commanditaire et aucune ne sera renvoyée. Toutes les décisions concernant le concours sont prises par le commanditaire. En outre, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « **RACJ** »), de modifier,

d'annuler, de suspendre et/ou de mettre fin à tout ou partie du concours pour quelque raison que ce soit, sans préavis.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne dont il estime qu'elle a enfreint les présents règlements officiels. Le commanditaire se réserve le droit de refuser la participation d'une personne dont l'admissibilité est remise en question, qui a été disqualifiée ou qui n'a pas le droit de participer pour d'autres raisons. Toute tentative de falsification du processus de participation, d'interférence avec le présent règlement officiel, d'endommagement délibéré du site web ou d'atteinte à l'administration, à la sécurité ou au fonctionnement légitime du concours constitue une violation du droit pénal et civil, et le commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et/ou d'autres réparations (y compris les frais de justice) à toutes les personnes responsables de tels actes dans toute la mesure permise par la loi, ce qui peut inclure l'interdiction ou la disqualification des personnes participant à ce concours et à d'autres concours futurs du commanditaire. Le commanditaire peut, à sa seule discrétion, disqualifier toute personne agissant de quelque manière que ce soit pour menacer, maltraiter ou harceler une autre personne, et annuler toutes les participations associées de cette personne. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au concours ou de le suspendre en cas de fraude, de virus informatique, de bogue de programmation ou d'autres raisons indépendantes de la volonté du commanditaire et susceptibles de nuire à la sécurité, au bon déroulement, au fonctionnement ou à l'administration du concours.

Sous réserve de la compétence de la RACJ le cas échéant, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et sans préavis, d'ajuster les dates et/ou les délais stipulés dans les présents règlements, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de toute personne participante ou de toute inscription aux présents règlements, ou à la suite de problèmes techniques, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du commanditaire, affecte la bonne administration du concours tel qu'il est envisagé dans les présents règlements.

Québec

Pour les résidents du Québec seulement, tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la RACJ uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Droits en matière de protection de la vie privée et de publicité

Lorsque vous choisissez volontairement de participer au concours, le commanditaire recueille auprès de vous des renseignements personnels, notamment votre prénom, votre nom, votre adresse postale, votre ville, votre province/territoire, votre code postal, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique (collectivement, les « renseignements sur le participant »).

En participant à ce concours et en fournissant ces renseignements, vous consentez à ce que le commanditaire recueille et utilise les renseignements des inscrits pour gérer ce concours, conformément à la politique de confidentialité du commanditaire (disponible à l'adresse suivante : www.nutella.com/ca/fr/privacy-policy). Veuillez noter que les informations personnelles fournies dans le cadre de ce concours peuvent être recueillies, transférées, traitées et stockées dans des territoires situés en dehors du Canada. Ces informations seront soumises aux lois générales applicables dans ces territoires, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès possible par les autorités de réglementation.

En gagnant un prix dans le cadre de ce concours, en contrepartie du prix, toute personne autorise le commanditaire à utiliser son nom, sa ville de résidence, sa voix, ses déclarations, ses photographies et (ou) une autre image à des fins publicitaires, sans aucune rémunération, à moins que la loi ne l'interdise.

Si vous avez des questions concernant vos droits en matière de protection de la vie privée, veuillez contacter privacy.canada@ferrero.com.

Loi applicable

Le concours est soumis aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada, ainsi qu'à la juridiction des tribunaux de l'Ontario.